
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition, à réaliser sur le site d'un ancien bâtiment industriel à Vimoutiers (Département de l'Orne)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 24 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancien bâtiment de stockage sur sous-sol en maçonnerie/bardage acier ; toiture en fibro (parcelles AR 146 et 163)
PLU :	
PROJET :	Vocation économique – depuis la loi Notre, les CdC du Pays du Camembert, de la Région de Gacé et des Vallées du Merlerault se sont regroupées. Les nouvelles entreprises d'envergure ont vocation à s'installer sur la ZI de l'ex CdC de Gacé et les petites unités sur la ZI de Vimoutiers qui manque de disponibilités au regard des attentes des entreprises et contraintes inhérentes à des terrains non viabilisés.
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 17-10-17 Commission permanente régionale du 16-10-17
PROPRIÉTAIRE :	Communauté de communes
ENVELOPPE PROJET :	60 000 €HT

ROUEN, le 14 DEC. 2017

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

